



Courrier électronique

**Madame la Directrice des Relations Sociales
DASSAULT SYSTEMES SE**

Vélizy-Villacoublay, le 22 mars 2017

Madame la Directrice,

Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et Ensemble à DS vous présentent leurs revendications au titre des négociations sur les accords de Participation et d'Intéressement.

Nos propositions sont les suivantes :

- Formules de calcul du montant global :

$$\begin{aligned} \mathbf{I+P} &= \mathbf{maximum\ de} \\ &\mathbf{13,33\ \% * (REX+CLAP)} \\ &\mathbf{et} \\ &\mathbf{13,78\ \% * REX} \end{aligned}$$

Ces taux permettent de neutraliser l'effet des normes comptables applicables depuis 2016. Ils correspondent aux suppléments versés au titre de 2016.

- Répartition de l'Intéressement :

répartition proportionnelle au salaire plafonné à 4 * PASS

Cette méthode de répartition évite tout reliquat pour un taux de distribution global inférieur à 25 %

- Montant de la Participation :

$$\mathbf{P = 60\ \% * (I+P)}$$

Cette répartition permet d'éviter tout reliquat sur I et sur P pour un taux de distribution inférieur à 30 %. Cette proposition permet de rendre les montants distribués proportionnels aux plafonds individuels légaux.

- L'accord doit prévoir une « **clause de revoyure** » en cas de modification de normes comptables impactant significativement le Résultat d'Exploitation de DS SE.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, nos salutations distinguées,

Pour la CFDT, Didier Clévenot et Claude Durand
Pour la CFE-CGC, Marie-Anne Roy et Christophe Lemoine
Pour la CGT, Eric Boeykens et Anthony Bullock
Pour Ensemble à DS, Jean-Luc Pommery et Nicolas Vathère